

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE *

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : LIMPRO PARFUM CARD COTTON FRESH
Code de produit : LIM-066, LP1V017
UFI : RF10-D0A8-G00J-X1D9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC3 Produits d'assainissement de l'air pour les pièces intérieures (action continue). Désodorisant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Dovox B.V.
Computerweg 3
3542 DP UTRECHT, les Pays-Bas
Téléphone : +31-30-7116 824
E-mail : info@dovox.nl
Website : www.dovox.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-30-7116 824 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS *

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2. Sensibilisation cutanée, catégorie 1. 1272/2008) Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

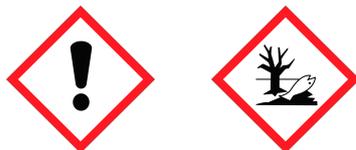
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classé selon les directives de CE.

Risques pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :

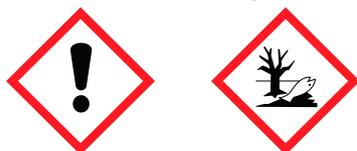


Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280 gloves	Porter des gants de protection.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	:	P280 gloves	Porter des gants de protection.
	:	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
	:	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	:	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: Contient: alpha-hexylcinnamaldéhyde ; Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle ; 3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol ; Linalol ; 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; Salicylate-d'hexyle ; Salicylate de benzyle ; Dodécanal ; Masse de réaction de 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde ; 3-Méthylcyclopentadécenone .

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom chimique	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
2,6-Diméthyl-7-ène-2-ol	10 - < 25	18479-58-8	242-362-4		01-2119457274-37
alpha-hexylcinnamaldéhyde	10 - < 25	101-86-0	202-983-3		01-2119533092-50
Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle	5 - < 10	58430-94-7	261-245-9		01-2119972325-34
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	5 - < 10	32210-23-4	250-954-9		01-2119976286-24
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	5 - < 10	10339-55-6	233-732-6		01-2119969272-32
Linalol	5 - < 10	78-70-6	201-134-4		01-2119474016-42
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	5 - < 10	127-51-5	204-846-3		01-2120138569-45
Acétate de benzyle	1 - < 5	140-11-4	205-399-7		01-2119638272-42



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	1 - < 5	54464-57-2	259-174-3	
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyran-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	1 - < 5	63500-71-0	405-040-6	01-2119455547-30
Salicylate-d'hexyle	1 - < 5	6259-76-3	228-408-6	01-2119638275-36
2-Phényléthanol	1 - < 5	60-12-8	200-456-2	01-2119963921-31
Acétate de cis-2-tert-butylcyclohexyle	1 - < 5	20298-69-5	243-718-1	
Propionate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthano-1H-indèn-6-yle	1 - < 5	17511-60-3	241-514-7	01-2119969447-21
Salicylate de benzyle	1 - < 5	118-58-1	204-262-9	01-2119969442-31
Dodécanal	0,1 - < 1	112-54-9	203-983-6	01-2119969441-33
Allyl (cyclohexyloxy) acétate	0,1 - < 1	68901-15-5	272-657-3	01-2120770514-54
Masse de réaction de 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	0,1 - < 1	-----	943-728-2	01-2119982384-28
3-Méthylcyclopentadecenone	0,1 - < 1	82356-51-2	429-900-5	01-0000017618-62
acétophénone	0,1 - < 1	98-86-2	202-708-7	

Nom chimique	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
2,6-Diméthyl-7-ène-2-ol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H315; H319	GHS07	
alpha-hexylcinnamaldéhyde	Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 2	H317; H400; H411	GHS07; GHS09	M (acute) = 1
Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle	Skin Irrit. 2; Aquatic Chronic 2	H315; H411	GHS07; GHS09	
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Skin Sens. 1B	H317	GHS07	
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
Linalol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	Aquatic Chronic 2	H411	GHS09	
Acétate de benzyle	Aquatic Chronic 3	H412		
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 1	H315; H317; H410	GHS07; GHS09	M (chronic) = 1
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyran-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	Eye Irrit. 2	H319	GHS07	
Salicylate-d'hexyle	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H315; H317; H400; H410	GHS07; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
2-Phényléthanol	Acute Tox. 4; Eye Irrit. 2	H302; H319	GHS07	
Acétate de cis-2-tert-butylcyclohexyle	Aquatic Chronic 2	H411	GHS09	
Propionate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthano-1H-indèn-6-yle	Aquatic Chronic 2	H411	GHS09	
Salicylate de benzyle	Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 3; Skin Sens. 1B	H319; H412; H317	GHS07	
Dodécanal	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
Allyl (cyclohexyloxy) acétate	Acute Tox. 4; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H302; H400; H410	GHS07; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Masse de réaction de 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-caraldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-caraldéhyde	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H411	GHS07; GHS09	
3-Méthylcyclopentadecenone	Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H317; H400; H410	GHS07; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
acétophénone	Acute Tox. 4; Eye Irrit. 2	H302; H319	GHS07	

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE *

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des substances oxydantes.
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage déconseillés : Inconnu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE *

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations	Source



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Acétate de benzyle	BE	62	-	-	MAC: LT
acétophénone	BE	50	-	-	MAC: BG, LV, LT

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
2,6-Diméthyl-7-ène-2-ol	Dermale				7 mg/kg bw/day
alpha-hexylcinnamaldéhyde	Inhalation	6,28 mg/m ³			24,7 mg/m ³
	Dermale	0,525 mg/kg bw		0,525 mg/kg bw/day	0,078 mg/m ³ 18,2 mg/kg bw/day
Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle	Inhalation				0,94 mg/m ³
	Dermale				0,13 mg/kg bw/day
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Inhalation		18 mg/m ³		3 mg/m ³
	Dermale	1,6 mg/kg bw	5,5 mg/kg bw	1,6 mg/kg bw/day	2,7 mg/kg bw/day
Linalol	Inhalation				24,58 mg/m ³
	Dermale	3 mg/kg bw		3 mg/kg bw/day	3,5 mg/kg bw/day
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	Inhalation				8,22 mg/m ³
	Dermale				0,375 mg/kg bw/day
Acétate de benzyle	Inhalation				9 mg/m ³
	Dermale				2,5 mg/kg bw/day
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Inhalation				30 mg/m ³
	Dermale			0,648 mg/kg bw/day	28,7 mg/kg bw/day
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyran-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	Inhalation				44,1 mg/m ³
	Dermale				41,7 mg/kg bw/day
Salicylate-d'hexyle	Dermale	0,885 mg/kg bw		0,885 mg/kg bw/day	6,4 mg/kg bw/day
	Dermale				1,7 mg/m ³
2-Phényléthanol	Inhalation				59,9 mg/m ³
	Dermale				21,2 mg/kg bw/day
Salicylate de benzyle	Inhalation				7,8 mg/m ³
	Dermale				2,21 mg/kg bw/day
Dodécanal	Inhalation				49,7 mg/m ³
	Dermale			0,00057 mg/kg bw/day	14,1 mg/kg bw/day
Allyl (cyclohexyloxy) acétate	Inhalation				3,16 mg/m ³
	Dermale				0,448 mg/kg bw/day
Masse de réaction de 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Inhalation				1,837 mg/m ³
	Dermale				0,521 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

2,6-Diméthyl-oct-7-ène-2-ol	Dermale				2.5 mg/kg bw/day
	Inhalation				4.35 mg/m3
	Orale				2.5 mg/kg bw/day
alpha-hexylcinnamaldéhyde	Inhalation	4,71 mg/m3			0,019 mg/m3
	Dermale	0,0787 mg/kg bw		0,0787 mg/kg bw/day	9,11 mg/kg bw/day
	Orale				0,056 mg/kg bw/day
Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle	Inhalation				0,23 mg/m3
	Dermale				0,07 mg/kg bw/day
	Orale				0,07 mg/kg bw/day
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Inhalation		4,4 mg/m3		0,74 mg/m3
	Dermale	1,6 mg/kg bw	2,7 mg/kg bw	1,6 mg/kg bw/day	1,4 mg/kg bw/day
	Orale		1,3 mg/kg bw		0,2 mg/kg bw/day
Linalol	Dermale	1.5 mg/kg bw		1.5 mg/kg bw/day	1.25 mg/kg bw/day
	Inhalation				4.33 mg/m3
	Orale				2.49 mg/kg bw/day
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	Inhalation				1.45 mg/m3
	Dermale				0.0446 mg/kg bw/day
	Orale				0.0355 mg/kg bw/day
Acétate de benzyle	Inhalation				2.2 mg/m3
	Dermale				1.3 mg/kg bw/day
	Orale		6,25 mg/kg bw		1.3 mg/kg bw/day
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Inhalation				9 mg/m3
	Dermale			0.380 mg/kg bw/day	17.2 mg/kg bw/day
	Orale				3 mg/kg bw/day
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyran-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	Inhalation				13 mg/m3
	Dermale				25 mg/kg bw/day
	Orale				7,5 mg/kg bw/day
Salicylate-d'hexyle	Dermale	0.4425 mg/kg bw		0,4425 mg/kg bw/day	3,2 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,4 mg/m3
	Orale				0,3 mg/kg bw/day
2-Phényléthanol	Inhalation				17,7 mg/m3
	Dermale				12,7 mg/kg bw/day
	Orale		5,1 mg/kg bw		5,1 mg/kg bw/day
Salicylate de benzyle	Inhalation				1,37 mg/m3
	Dermale				0,79 mg/kg bw/day
	Orale				0,79 mg/kg bw/day
Dodécanal	Inhalation				12,3 mg/m3
	Dermale			0,00028 mg/kg bw/day	7 mg/kg bw/day
	Orale				7 mg/kg bw/day
Allyl (cyclohexyloxy) acétate	Inhalation				0,557 mg/m3
	Dermale				0,16 mg/kg bw/day
	Orale				0,16 mg/kg bw/day
Masse de réaction de 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Inhalation				0,543 mg/m3
	Orale				0,312 mg/kg bw/day
	Dermale				0,312 mg/kg bw/day



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
2,6-Diméthyl-oct-7-ène-2-ol	Eau	0,0278 mg/l	0,0027 mg/l	
	Sédiment	0,594 mg/kg	0,0594 mg/kg	
	Intermittent water			0,278 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,103 mg/kg
alpha-hexylcinnamaldéhyde	Orale			111 mg/kg food
	Eau	0.001 mg/l		
	Sédiment	3.2 mg/kg	0.064 mg/kg	
	Intermittent water			0,03 mg/l
	STP			10 mg/l
Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle	Soil			0.398 mg/kg
	Orale			6.6 mg/kg food
	Eau	0,0077 mg/l	0,0007 mg/l	
	Sédiment	2,89 mg/kg	0,29 mg/kg	
	Intermittent water			0,077 mg/l
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	STP			10 mg/l
	Soil			0,573 mg/kg
	Orale			2,66 mg/kg food
	Eau	0,0053 mg/l	0,00053 mg/l	
	Sédiment	2,01 mg/kg	0,21 mg/kg	
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Intermittent water			0,053 mg/l
	STP			12,2 mg/l
	Soil			0,42 mg/kg
	Orale			66,76 mg/kg food
	Eau	0,023 mg/l	0,0023 mg/l	
Linalol	Sédiment	0,223 mg/kg	0,0223 mg/kg	
	Intermittent water			0,23 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,031 mg/kg
	Orale			8,53 mg/kg food
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	Eau	0,2 mg/l	0,02 mg/l	
	Sédiment	2,22 mg/kg	0,222 mg/kg	
	Intermittent water			2 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,327 mg/kg
Acétate de benzyle	Orale			7,8 mg/kg food
	Eau	0.00143 mg/l	0.000143 mg/l	
	Sédiment	0.443 mg/kg	0.0443 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			0.0878 mg/kg
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Eau	0.018 mg/l	0.002 mg/l	
	Sédiment	0.526 mg/kg	0.053 mg/kg	
	Intermittent water			0,04 mg/l
	STP			8,55 mg/l
	Soil			0.094 mg/kg
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyran-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	Eau	0.0044 mg/l	0.00044 mg/l	
	Sédiment	3.73 mg/kg	0.75 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			2.7 mg/kg
	Orale			26.7 mg/kg food
Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyran-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	Eau	0,094 mg/l	0,009 mg/l	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Salicylate-d'hexyle	Sédiment	0,412 mg/kg	0,041 mg/kg	
	Intermittent water			0,94 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,09 mg/kg
2-Phényléthanol	Eau	0 mg/l	0 mg/l	
	Sédiment	0,272 mg/kg	0,027 mg/kg	
	Intermittent water			0,0036 mg/l
	STP			10 mg/l
Acétate de cis-2-tert-butylcyclohexyle	Soil			0,054 mg/kg
	Eau	0,215 mg/l	0,0215 mg/l	
	Sédiment	1,454 mg/kg	0,1454 mg/kg	
	Intermittent water			2,15 mg/l
Salicylate de benzyle	STP			10 mg/l
	Soil			0,164 mg/kg
	Eau	0,011 mg/l	0,0011 mg/l	
	Sédiment	1,5 mg/kg	0,15 mg/kg	
Dodécanal	Intermittent water			0,017 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,293 mg/kg
	Orale			52.7 mg/kg food
Allyl (cyclohexyloxy) acétate	Eau	0,0035 mg/l	0,00035 mg/l	
	Sédiment	1,41 mg/kg	0,141 mg/kg	
	Intermittent water			0,035 mg/l
	STP			10 mg/l
Masse de réaction de 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	Soil			0,278 mg/kg
	Orale			313 mg/kg food
	Eau	0,00205 mg/l	0,000205 mg/l	
	Sédiment	0,0387 mg/kg	0,00387 mg/kg	
3-Méthylcyclopentadecenone	STP			0,3 mg/l
	Soil			0,375 mg/kg
	Eau	0,0075 mg/l	0,00075 mg/l	
	Sédiment	0,226 mg/kg	0,023 mg/kg	
acétophénone	STP			10 mg/l
	Soil			0,041 mg/kg
	Eau	0,00242 mg/l	0,0022 mg/l	
	Sédiment	3,66 mg/kg	0,37 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			2,34 mg/kg
	Orale			111.1 mg/kg food
	Eau	0,0864 mg/l	0,00864 mg/l	
	Sédiment	0,178 mg/kg	0,0178 mg/kg	
	Intermittent water			0,864 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,155 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



- Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité: inconnu.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié : filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité: inconnu.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

*

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide.	Matériau imprégné.
Couleur	: Jaune clair.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges.
Point d'éclair	: > 100 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 230 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: Inconnu.	
Propriétés explosives	: Pas d'explosif.	
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,9 (Linalol)
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 11,9 (2-Phényléthanol)
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Non pertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	
Densité de vapeur relative	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: Inconnu.	
Caractéristiques des particules	: Non applicable.	Liquide.

9.2. Autres informations

Autres informations : Non pertinent.



SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 69 %. ATE: > 5 mg/l. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 4552 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritant.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 3459 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

- Aspiration : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience	
2,6-Diméthyl-2-octène-7-ène-2-ol	NOAEL (développement) - estimation	1000 mg/kg.d	Read across	Rat	
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471		
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476		
	NOAEL (orale) - estimation	500 mg/kg bw/d	Read across	Rat	
	DL50 (orale)	3600 mg/kg bw	-----	Rat	
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant			
	Irritation de la peau	Faiblement irritant	-----	Lapin	
	Irritation des yeux	Modérément irritant	OECD 405	Lapin	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Lapin	
	alpha-hexylcinnamaldéhyde	NOAEL (développement, orale)	100 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
Génotoxicité - in vivo		Non-génotoxique	OECD 474		
Génotoxicité - in vitro		Non-génotoxique	OECD 476		
Mutagénicité		Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
Irritation des yeux		Non-irritant		Lapin	
NOAEL (orale) - estimation		30 mg/kg bw/d	Read across	Rat	
DL50 (dermale)		> 3000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin	
CL50 (inhalation)		> 5000 mg/m3	OECD 403	Rat	
DL50 (orale)		> 2450 mg/kg bw	OECD 401	Rat	
Sensibilisation cutanée		2372 ug/cm2	OECD 429	Souris	
Irritation de la peau		Modérément irritant	OECD 404	Lapin	
NOAEL (dermale)		25 mg/kg bw/d		Rat	
Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle		Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	-----
		NOAEL (orale)	> 40 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin	
	DL50 (orale)	4250 mg/kg bw	OECD 401	Rat	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	NOAEL (fertilité, orale)	40 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat	
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye	
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	OECD 405		
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin	
	DL50 (orale)	5000 mg/kg bw	-----	Rat	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin	
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin	
	Irritation de la peau	Non-irritant		Lapin	
	NOAEL (orale) - estimation	710 mg/kg bw/d	Read across		
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	DL50 (orale)	5000 mg/kg bw	-----	Rat	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	-----	Lapin	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Linalol	NOAEL (orale) - estimation	117 mg/kg bw/d	Read across	Rat	
	NOAEL (dermale) - estimation	250 mg/kg bw/d	Read across	Rat	
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across		
	Irritation de la peau	Irritant	----	Lapin	
	Irritation des yeux	Irritant	----	Lapin	
	NOAEL (développement, orale)	365 mg/kg bw/d	----	Rat	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	Sensibilisation cutanée	12650 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	NOAEL (fertilité, orale)	500 mg/kg bw/d		Rat	
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin	
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Souris	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	DL50 (dermale)	5610 mg/kg bw	----	Lapin	
	Irritation de la peau	Légèrement irritant	----	Homme	
	DL50 (orale)	2790 mg/kg bw	----	Rat	
	NOAEL (orale)	117 mg/kg bw/d	----	Rat	
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Lapin	
	Sensibilisation cutanée	6825 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat	
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	----	
	NOAEL (développement, orale)	480 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
	CL50 (inhalation) - estimation	> 22360 mg/m3	Read across		
	Tétrahydro-2-isobutyl-4-méthylpyran-4-ol, mélange d'isomères (cis et trans)	NOAEL (toxicité sur le développement, dermale)	> 1000 mg/kg bw/d	----	Rat
		DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat
		DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	----	Lapin
Irritation des yeux		Irritant	----	Lapin	
Irritation de la peau		Non-irritant	----	Lapin	
Irritation de la peau		Non-irritant	Patch test	Homme	
Génotoxicité - in vitro		Non-génotoxique	OECD 473	----	
Génotoxicité - in vivo		> 600 mg/kg bw/d	OECD 474	Souris	
NOAEL (dermale)		> 1000 mg/kg bw/d	OECD 411		
NOAEL (orale)		125 mg/kg bw/d	OECD 407	Rat	
Sensibilisation cutanée		Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye	
Mutagénicité		Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
NOAEL (fertilité, dermale)		> 1000 mg/kg bw/d		Rat	
Salicylate-d'hexyle		DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	NOAEL (inhalation)	249 mg/m3	OECD 412	Rat	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin	
	NOAEL (orale) - estimation	50 mg/kg bw/d	Read across		
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	----	Souris	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

2-Phényléthanol	NOAEL (développement) - estimation	Non-tératogène	Read across		
	NOAEL (fertilité) - estimation	Non-toxique pour la reproduction	Read across		
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	Irritation de la peau	Modérément irritant	OECD 404	Lapin	
	DL50 (orale)	1609 mg/kg bw	----	Rat	
	NOAEL (dermale)	510 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476		
	NOAEL (développement, orale)	4,3 mg/kg bw/d		Rat	
	Irritation des yeux	Irritant	----	Lapin	
	Irritation de la peau	Faiblement irritant	----	Lapin	
	DL50 (dermale)	2535 mg/kg bw	OECD 402	Lapin	
	Sensibilisation cutanée - estimation	Non sensibilisant			
	CL50 (inhalation)	> 4630 mg/m3		Rat	
	NOAEL (toxicité sur le développement, dermale)	140 mg/kg bw/d		Rat	
Salicylate de benzyle	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3		Rat	
	NOAEL (fertilité, orale)	158 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
	Sensibilisation cutanée	725 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	NOAEL (orale)	177 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat	
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 404	Lapin	
	NOAEL (développement, orale)	158 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster	
	Irritation des yeux	Modérément irritant	----	Lapin	
	DL50 (orale) - estimation	> 2000 mg/kg bw	Read across		
	DL50 (dermale) - estimation	> 2000 mg/kg bw	Read across		
	Dodécanal	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	----	Lapin
		Irritation de la peau	Légèrement irritant		Homme
DL50 (orale)		23100 mg/kg bw	----	Rat	
NOAEL (orale)		1409 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat	
Génotoxicité - estimation		Non-génotoxique	Read across		
Irritation de la peau - estimation		Irritant	Read across	Lapin	
Irritation des yeux - estimation		Irritant	Read across	Lapin	
Sensibilisation cutanée - estimation		Sensibilisant.	Read across	Souris	
Masse de réaction de 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et du 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde		DL50 (orale)	3900 mg/kg bw		Rat
		Irritation des yeux	Faiblement irritant		Lapin
		Irritation de la peau	Irritant		Lapin
		DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

3-Méthylcyclopentadecenone	Sensibilisation cutanée - estimation	Sensibilisant.	Read across	Cobaye
	NOAEL (développement) - estimation	25 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (fertilité) - estimation	Non-toxique pour la reproduction	Read across	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across	
	NOAEL (orale) - estimation	150 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 404	Lapin
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	-----	Lapin
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	-----	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	-----
	NOAEL (fertilité, orale)	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 415	Rat
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.

Autres informations : Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

*

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 3 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 4 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.

12.7. Autres effets néfastes



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Autres effets néfastes : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
alpha-hexylcinnamaldéhyde	NOEC (poisson)	0,93 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	CL50 (poisson)	1,7 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	Biodégradation ultime aérobie (%)	97 %	OECD 301 F	
	CI50 (algues)	> 0,32 mg/l	OECD 201	Desmodesmus subspicatus
Acétate de 3,5,5-triméthylhexyle	Log P(oe)	5,3		
	CL50 (poisson)	7,7 mg/l		Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	> 5,4 mg/l	----	Daphnia magna
	CI50 (algues)	1,3 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butèn-2-one	Log P(oe)	4,6		
	CL50 (poisson)	10,9 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	Biodégradation ultime aérobie (%)	61,8 %	OECD 301 B	
	CE50 (puce d'eau) - estimation	3,04 mg/l	----	Daphnia magna
	CE50 (puce d'eau)	4,7 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues)	> 20 mg/l	OECD 201	Desmodesmus subspicatus
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Log P(oe)	4,288		
	CE50 (puce d'eau)	1,38 mg/l	OECD 202	----
	CI50 (algues)	> 2,6 mg/l	OECD 201	----
	CL50 (poisson)	1,3 mg/l	OECD 203	----
	Log P(oe)	5,23		
Salicylate-d'hexyle	FBC	600		
	CE50 (puce d'eau)	0,357 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues)	0,61 mg/l	OECD 201	Desmodesmus subspicatus
	CL50 (poisson) - estimation	1,34 mg/l	----	Brachydanio rerio
	Biodégradation ultime aérobie (%)	91 %	OECD 301 F	
	NOEC (puce d'eau) - aiguë	0,140 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
Acétate de cis-2-tert-butylcyclohexyle	Log P(oe)	5,5000		
	CL50 (poisson)	5,6 mg/l		Brachydanio rerio
	CE50 (puce d'eau)	17 mg/l		Daphnia magna
	CI50 (algues)	4,2 mg/l	OECD 201	Desmodesmus subspicatus
	NOEC (algues)	0,57 mg/l	OECD 201	Desmodesmus subspicatus
Propionate de 3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-méthano-1H-indèn-6-yle	Biodégradation ultime aérobie (%)	43 %	OECD 301 F	
	Log P(oe)	4,7		
	CL50 (poisson)	6,7 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	Biodégradation ultime aérobie (%)	15 %	OECD 301 F	
	CE50 (puce d'eau)	> 14 mg/l	OECD 202	Daphnia magna



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Allyl (cyclohexyloxy) acétate	CI50 (algues)	2,5 mg/l	OECD 201	Desmodesmus subspicatus
	Log P(oe)	3,5100		
	CE50 (puce d'eau)	11,3 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	NOEC (puce d'eau) - chronique	3,2 mg/l.d	OECD 202	Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	24 %	OECD 301 D	
	CI50 (algues)	69,2 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
3-Méthylcyclopentadecenone	CL50 (poisson)	0,205 mg/l	OECD 203	Brachydanio rerio
	Log P(oe)	2,64		
	CL50 (poisson)	0,22 mg/l	----	----
	Biodégradation ultime aérobie (%)	43 %	OECD 301 D	
	CE50 (puce d'eau)	0,39 mg/l	----	Daphnia magna
	CI50 (algues)	> 30 mg/l	----	----
	Log P(oe)	5,91		

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Des restes de ce produit, des chiffons imprégnés, et des emballages non vidés sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Aucun.
- Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
- Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMoD : 20 01 97 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT *

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Salicylate-d'hexyle ; 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one)

Nom d'expédition (IMDG, IATA) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hexyl salicylate ; 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphtyl)ethan-1-one)

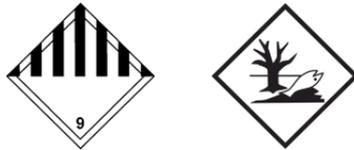
14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 9

Code de classification : M6

Groupe d'emballage : III
 Etiquette de danger : 9 + la marque "matière dangereuse pour l'environnement".
 Le code de restriction : (-)
 en tunnels



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu. Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (Dispositions spéciales 375).

IMDG (Mer)

Classé : 9
 Groupe d'emballage : III
 EmS (incendie / fuite) : F - A / S - F
 Polluant marin : Oui
 Autres informations : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (IMDG code 37-14, 2.10.2.7).

IATA (Air)

Classé : 9
 Code d' ERG : 9L

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de cette produit.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Directive 2008/98/CE (déchets).
 : Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :

4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.
 : En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.



15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
UFI	: Identifiant unique de formulation
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Eye Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 2	: Méthode de calcul.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Fin de la fiche de données de sécurité.